

# Collège Jacques-Brel.

## Elections des délégués de classes : un vote en mairie pour sensibiliser au devoir civique

La semaine dernière, le collège Jacques-Brel a innové en organisant les élections des délégués de classes annuelles, non pas au sein de l'établissement, mais à l'Hôtel de Ville où un bureau de vote a été installé.

Depuis des années, à chaque élection en France, qu'elle soit municipale, départementale, législative, régionale, présidentielle ou européenne, le taux d'abstention tend à s'accroître inexorablement. Cette tendance traduit le désintérêt croissant de la population pour la vie politique, pour de multiples raisons, et notamment chez certains, la méconnaissance des institutions et du rôle des élus.

Aussi est-il important de sensibiliser les jeunes le plus tôt possible à leurs devoirs de citoyens, qui passent notamment par le vote.

### Suivre les modalités

Cette année, dans le cadre de la semaine de la démocratie scolaire du 3 au 8 octobre, le collège Jacques-Brel a donc décidé de proposer aux 283 élèves une première s'agissant des élections des délégués de classe. **"Dans le cadre de l'EMC, l'enseignement moral et civique, nous avons choisi d'organiser ces élections à la mairie, explique Vincent Kremer-Genin, principal adjoint de l'établissement. C'est une ouverture à la citoyenneté. Durant une semaine, les douze classes se sont déplacées à l'Hôtel de Ville pour élire leurs 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants".**

Jeudi matin 6 octobre, c'était au tour des 24 élèves de 6<sup>e</sup> B d'accomplir leur devoir, dans la salle des mariages et du conseil municipal, au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Ils étaient encadrés par : leur professeure principale, Marie-Laure Vannier ; Marie-Françoise Marie et Alexandre Lemièrre, professeurs d'histoire - géographie et d'EMC ; et Anaïs Groult, CPE (conseillère principale d'éducation). **"Vous avez six binômes candidats dont vous trouverez les noms sur les bulletins posés sur cette table avec les enveloppes"** a annoncé

cette dernière. Pour l'occasion, un bureau de vote avait été installé avec deux isoaloirs, une urne, un registre de signatures. Les collégiens ont été attentifs aux directives afin de respecter certaines modalités.

## Maison commune

A tour de rôle, sous les regards de Marianne et du président Emmanuel Macron, chaque élève a exprimé son choix à travers un bulletin. A suivi le dépouillement, avec vérification du nombre de signatures et d'enveloppes. Dès le 1<sup>er</sup> tour, Joye Toutain a été élue avec 14 voix. Un 2<sup>e</sup> tour a permis d'élire son suppléant : Ethan Guitet. **"Tous ces délégués élus siégeront dans les conseils de classe, mais aussi au conseil de vie collégienne où sont abordés des sujets du quotidien de l'établissement, rappelle le principal adjoint. Parmi les délégués de la 5<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, deux d'entre eux seront désignés pour siéger au conseil d'administration"**.

Jeudi dernier, la classe de 6<sup>e</sup> a eu l'honneur d'être accueillie par le maire Michel Leroyer, et son adjoint Guy Midi. **"Vous êtes ici dans un lieu particulier, leur a souligné le premier édile, qui se réjouissait de cette initiative. C'est là que se fait la gestion de la commune, se réunit le conseil municipal ou se font les mariages. C'est là aussi que l'on vient voter pour les différents scrutins"**. Puisse cette expérience encourager ces jeunes à accomplir leur devoir électoral lorsqu'ils seront majeurs.

Michel Moriceau



Une file d'attente devant les isoaloirs surveillée par Vincent Krémer-Genin, principal adjoint.



Le vote sous les yeux du maire Michel Leroyer.